

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION  
COMPTE-RENDU

Lundi 27 janvier 2020 à Saint Jean de Maurienne

**ETAIENT PRESENTS – Collège public : 4 représentants**

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole
CONSEIL DEPARTEMENTAL	TITULAIRE	HARS Rozenn

**ETAIENT PRESENTS – Collège privé : 7 représentants**

Structure	Représentant	Nom
CHAMBRE D'AGRICULTURE	TITULAIRE	SCHOCH Martin
GROUPEMENTS DE DEVELOPPEMENT	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
SOCIETE D'EXPLOITATION ABATTOIR	SUPPLEANT	FALCOZ Denis
COOPERATIVES LAITIERES	TITULAIRE	MOLLARET Guy PELLICIER Anaïs
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	ROUX Daniel
AURA ENTREPRISE	TITULAIRE	PARIS Florian

**ASSISTAIENT EGALEMENT : 3 personnes**

Structure	Représentant	Nom
SPM	EQUIPE LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel
REGION AURA	CHARGEE DE MISSION	HENRY Marine

**ETAIENT EXCUSES : 7 personnes**

Structure	Représentant	Nom
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Service agricole et affaires européennes	COGNET Sylvie
CONSEIL DEPARTEMENTAL	SUPPLEANT	CHARVOZ Pierre-Marie
CONSEIL REGIONAL	NON VOTANT	BONNIVARD Emilie
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
UNIONS COMMERCIALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde

**14 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de janvier 2020.**

10 ayant voix délibérante (soit 62.5% des membres ayant voix délibérante) dont 6 appartenant au Collège Privé (60% des votants de la séance).

⇒ **Principe du double quorum respecté.**

Monsieur **Jean-Michel GALLIOZ**, préside la réunion du comité de programmation et propose un tour de table pour se présenter aux nouvelles personnes.

## **ORDRE DU JOUR :**

---

1. Validation du compte rendu précédent
2. Actualités du programme
3. Sélection de projets
4. Programmation de projets
5. Coopération transfrontalière
6. Questions diverses & prochains RDV

**PIECES JOINTES** au présent compte rendu : Diaporama de présentation

Revue de projets 2016-2019

Extrait du bilan d'activité du syndicat de Pays de Maurienne : page LEADER

### **1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation**

---

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Actualités du programme**

---

**Signature de l'avenant à la convention** entre le GAL, le SPM, la région et l'ASP pour la mise en œuvre du programme LEADER en Maurienne. Pour mémoire, l'avenant porte sur :

- ✓ le périmètre du GAL: intégration de la commune de Saint Léger
- ✓ la maquette financière : enveloppe FEADER de 1 479 000 €
- ✓ le calendrier : des projets pourront être accueilli jusqu' fin 2022 en fonction des cofinanceurs

La Région prépare un appel à manifestation d'intérêt pour la programmation européenne 2021-2027.

**Suivi d'avancement par GAL au 30/11/2019** : la Région a procédé à des extractions à partir des logiciels de suivi de programmation du FEADER. La Maurienne, parmi les 4 plus petites enveloppes des 43 territoires d'Auvergne Rhône-Alpes, se positionne dans la moyenne sur les taux de programmation, engagement et paiement.

#### **Retour sur une année de programmation :**

- ✓ Le nombre de sollicitation est en augmentation, ainsi que le nombre de dossiers déposés
- ✓ 2019 : 5 comités de programmation, 19 projets sélectionnés, dont 6 créations d'entreprises
- ✓ 15 projets programmés
- ✓ **Restauration collective** : une seconde journée de sensibilisation à l'alimentation durable à destination des élus, professionnels agricoles, chefs de cuisine et intendants.  
Une bonne participation : 50 personnes.  
Pas d'émergence de projets dans ce secteur en 2019.
- ✓ **Sensibilisation à l'alimentation** – projet porté par le SPM : mise à disposition du vélo-mixeur pour les 6 manifestations de l'événement Famille en fête « Les gourmands disent »

#### **Perspective 2020 :**

- ✓ 18 projets en cours. Les échanges conduisent à ajouter un projet à mener dans le cadre de l'événement « Les artisanales », « L'automne italien »
- ✓ Restauration collective : constat d'une difficulté à faire émerger les projets. Questionnement sur la mobilisation des élus sur ce sujet ?

### 3. Sélection de projets

Les projets sont sélectionnés par « color vote ». La note majoritaire est retenue par critère :

CRITERES DE SELECTION		Murielle FRESSARD	EARL Chèvrerie de Saint Michel	GAEC Les fromages de Montdenis	Le Rucher de Nöé	Auberge de Bellecombe
		Bâtiment élevage et transport	Transfo & élevage	Transfo fromagère	Production	Transfo et stockage
		FA1SA2	FA1SA2	FA1SA2	FA2SA2	FA2SA2
A	Intégration objectifs		3	3	3	3
B	Efficienc du projet		2	3	3	3
C	Mise en réseau		2	3	3	3
D	Respect environnement		1	3	3	3
E	Les pratiques novatrices		1	3	3	2
F	Rentabilité viabilité éco	0	2	3	2	3
G	Origine matière 1 <sup>ère</sup>		1	2	3	3
H	Commercialisation		3	3	3	3
<b>TOTAL</b>		0/24	15/24	23/24	23/24	23/24
<i>Remarque</i>		10 votants 6 privés <b>DISQUALIFIÉ</b>	10 votants 6 privés <b>SELECTIONNÉ</b>	10 votants 6 privés <b>SELECTIONNÉ</b>	10 votants 6 privés <b>SELECTIONNÉ</b>	10 votants 6 privés <b>SELECTIONNÉ</b>

#### Disqualification de la demande de Mme Fressard

Le montant de l'investissement a été jugé disproportionné au regard de la taille de l'exploitation. L'analyse économique présentée par AURA entreprise et les échanges du comité de programmation ont conduit ce-dernier à disqualifier la demande sur le critère "Rentabilité et viabilité économique".

#### Soutien à l'installation de la chèvrerie de Saint Michel

La présentation de ce dossier a alimenté des échanges animés sur les parcours d'accueil des installants en agriculture. Les membres du comité de programmation se sont étonnés de rencontrer une installation agricole si peu maîtrisée bien qu'accompagnée dans le cadre d'une procédure « Dotation Jeune Agriculteurs ».

**Constat partagé : les enjeux illustrés par cette installation dépassent le cadre du programme LEADER :** quelle coordination des différents acteurs intervenant lors d'installations agricoles (Banque, SAFER, Chambre d'agriculture, profession, etc.) ? Ce constat souligne l'intérêt/la pertinence de la mise en place d'un comité d'aide à l'installation territorialisé, tel que souhaité par les GDA.

#### Le Rucher de Nöé

L'installation de cette production a nécessité 130 000 € d'investissements. Il apparait dans l'analyse économique que d'autres investissements lourds sont prévus dans les 3 prochaines années. Il est fortement recommandé de les freiner afin de ne pas mettre en péril l'activité.

#### **Globalement sur la sélection des projets demandant le soutien du programme européen**

Le comité constate que les études économiques présentées dans les dossiers sont toujours positives. La procédure de sélection des projets (comité technique puis comité de programmation) permet de questionner ces données économiques avec l'expérience des professionnels, les confrontant ainsi au contexte territorial.

Les membres du comité de programmation soulignent l'importance de ce travail, dans l'intérêt des porteurs de projets et pour le sens donné à l'aide publique.

## 4. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers.

### Fiche action 1 :

#### Produire, transformer et diversifier

Montants programmés ce jour :

- 10 935.19 € de FEADER

Projet : Equipement pour la transformation et le transport

Porteur : La Ferme des Etroits

Cofinancement : 2 734 € Conseil Savoie Mont-Blanc

- 4 436.42€ de FEADER

Projet : Cave d'affinage raclette IGP

Porteur : La Sabaudia

Cofinancement : 1 110 € Conseil Savoie Mont-Blanc

### Fiche action 2 : Commercialiser en circuits-courts

Montants programmés ce jour : 12 436.24 € de FEADER

Projet : mise en place d'un distributeur automatique de fromage

Porteur : Coopérative Laitière des Arves

Cofinancement : 3 110 € du Conseil Savoie Mont-Blanc

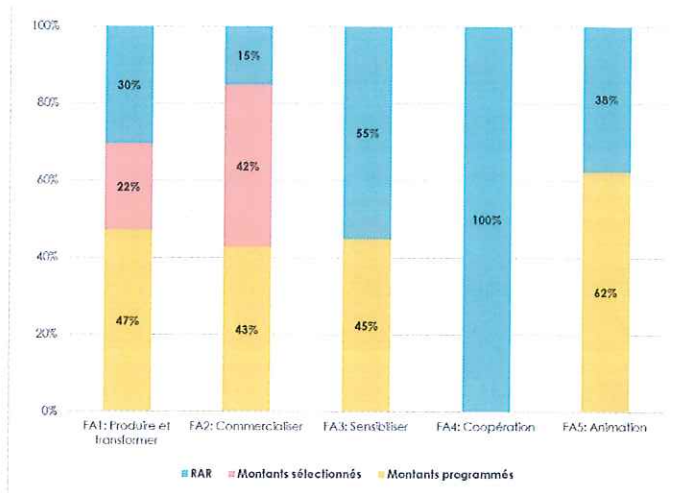
### Fiche action 3 : sensibilisation

Montants programmés ce jour : 4 185 € de FEADER

Projet : Sensibiliser à la transmission agricole

Porteur : Groupement de développement agricole

Cofinancement : 1046.25 € du Contrat Territoire Savoie.



## 5. Coopération transfrontalière :

### *Valorisation spécifique des produits de montagne avec le GAL italien « Escarton e valli Valdesi »*

*L'objectif poursuivi est de créer du lien transfrontalier sur des problématiques partagées et favoriser l'émergence de nouveaux projets sur la valorisation des produits de montagne. Le projet se décline en actions communes et en actions spécifiques à chaque territoire :*

*Actions communes: Etude d'opportunité pour répertorier les initiatives innovantes de valorisation, analyser les facteurs de réussite en France et en Italie ; clôturer le projet par un événement de promotion des produits de montagne.*

*Actions spécifiques: organiser des rencontres pour favoriser l'interconnaissance.*

#### **Lundi 02 décembre 2019 : organisation de la première rencontre avec le GAL EVV :**

- CHARBONNIER Luca – producteur de Saras del Fen, produit élu « sentinelle Slowfood »
- ALLASIA Andrea - agri -boucher de vitelo : label agritourisme (auberge servant à 80% des produits de la ferme, agriculture biologique, poly-élevage avec dominance de bovin pour la production de veaux rosés, abattage et vente directe à la boucherie de la ferme.
- Elena Massarenti – animatrice de la Confederazione Italiana Agricoltori – équivalent des groupements de développement agricole. Conférence sur « La valorisation spécifique des produits agricoles de montagne à travers de marques et de label en Italie »
- Roberto Grassi - Coldiretti Torino : présentation de l'agritourisme en Italie, opportunités et marketing liés au secteur spécifique

➔ Certains membres expriment le souhait de mieux connaître le mouvement slowfood.

➔ Afin de donner plus de corps aux réflexions sur la coopération, le comité de programmation souhaite que cette mesure soit abordée en début de réunion.

## 6. Questions diverses et prochains RDV

---

### Incidence des élections à venir sur le fonctionnement du programme

Les dispositions prévues dans le règlement intérieur du programme sont rappelées :

- ✓ C'est le comité de programmation qui désigne Le Président du comité de programmation.
- ✓ Le SPM, structure porteuse du programme, propose le vice-Président à l'agriculture du SPM. S'il n'y a pas d'objection ce dernier est désigné.
- ✓ Si 50 % au moins des membres du Coprog s'y oppose, un vote parmi ses membres est organisé.
- ✓ Durant la période de transition, M. Gallioz reste Président du GAL.

Les membres du coprog siègent à titre nominatif :

- ✓ Si le mandat d'élu n'est pas reconduit, il est possible de rester à titre individuel dans le collège des acteurs privés
- ✓ Enjeux de communication sur l'existence du programme LEADER et de mobilisation des élus pour la participation au comité de programmation

**Proposition d'un comité de programmation spécial « passation »** : pour répondre aux enjeux de tuilage et passation des informations entre les élus sortants et les nouveaux élus

### Comité technique lundi 10 février à Aiguebelle

Rencontre des porteurs de projets : Emeline LEVEQUE (installation agricole en poules pondeuses à Val d'Arc, la Pouille), Leonard MOUSSET (ferme du Fardelier, soutien à la production)

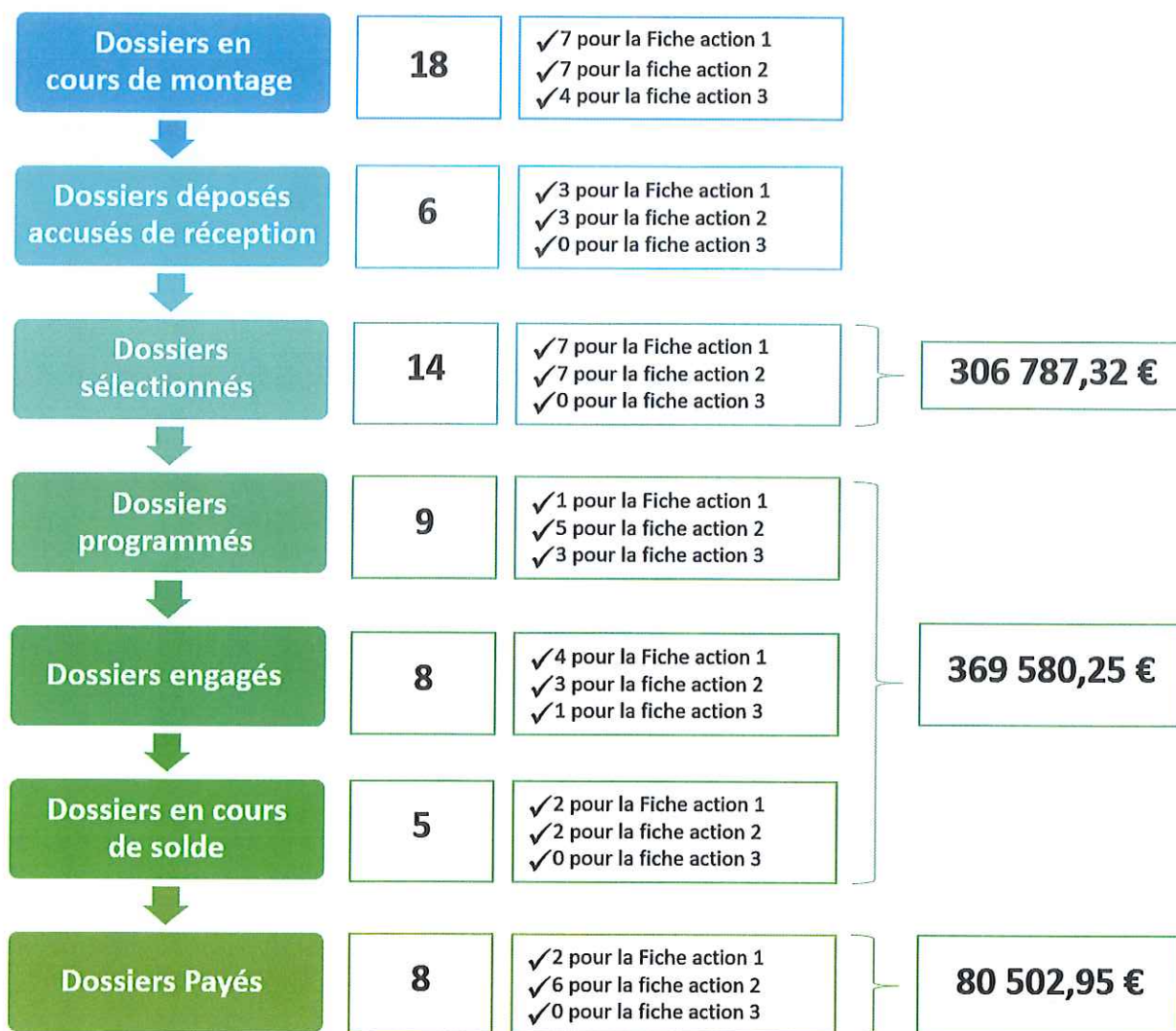
**PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION**  
**Lundi 09 mars 2020**

Yves DURBET  
Président du Syndicat du Pays de Maurienne



## ANNEXE 1 – LES PROJETS / Situation au 27 janvier 2020

Fiches actions 1, 2 et 3 du programme



## ANNEXE 2 – ASPECTS FINANCIERS / Situation au 27 janvier 2020

		GAL LEADER MAURIENNE												
		MAQUETTE POST-AVENANT		PROGRAMMATION		SELECTION		CONSOMMATION		DOSSIERS PROGRAMMES ET SOLDES		TOUS DOSSIERS		% CONSO
Fiches actions		Total enveloppe FEADER (enveloppe initiale + enveloppe complémentaire)	Montants programmés	NB dossiers	Montants validés en sélection	NB dossiers	Montants sollicités dans demande de solde	NB dossiers	Estimation montants réservés (prog + payé)	TOTAL dossiers	Estimation tot. montants réservés (sélectionnés + prog + payé)	NB dossiers		
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne		420 750 €	155 474,63 €	8	94 228,39 €	6	43 099,66 €	5	198 574,29 €	13	292 802,68 €	19	70%	127 947,32 €
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts		432 750 €	74 927,34 €	5	182 244,39 €	7	110 001,27 €	8	184 928,61 €	13	367 173,00 €	20	85%	65 577,00 €
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (modes de production, alimentation, patrimoine culinaire)		148 750 €	66 580,30 €	4	0,00 €	0	0,00 €	0	66 580,30 €	4	66 580,30 €	4	45%	82 169,70 €
FA4 : Coopérations avec le GAL "Escartons e Valli Valdesi" en Italie		63 750 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0%	63 750,00 €
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne		413 000 €	67 535,63 €	1	0,00 €	0	189 703,40 €	3	257 239,03 €	4	257 239,03 €	4	62%	155 760,97 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 479 000 €</b>	<b>364 517,90 €</b>	<b>18</b>	<b>276 472,78 €</b>	<b>13</b>	<b>342 804,33 €</b>	<b>16</b>	<b>707 322,23 €</b>	<b>34</b>	<b>983 795,01 €</b>	<b>47</b>	<b>67%</b>	<b>495 204,99 €</b>



